



Association « La maison des enfants »
16 bis, route de Pornic
44320 CHAUVE

PROJET PÉDAGOGIQUE

2019/2020

ASSOCIATION
« LA MAISON DES ENFANTS »

Préambule

Lorsqu'un organisme souhaite mettre en place un Accueil Collectif de Mineurs, il doit élaborer un projet pédagogique. Ce projet est un document écrit, élaboré par le directeur et l'équipe d'animation, qui définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent l'accueil des enfants au sein de la structure, en conformité avec les objectifs du projet éducatif.

Le projet pédagogique prend en compte les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Il précise notamment :

- ✓ La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques et sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre ;
- ✓ La répartition des temps respectifs d'activités et de repos ;
- ✓ Les modalités de participations des mineurs ;
- ✓ Le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps ;
- ✓ Les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs ;
- ✓ Les modalités d'évaluation de l'accueil ;
- ✓ Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Le projet pédagogique se décline en plusieurs objectifs. Ceux-ci sont ensuite divisés en différents moyens, chaque moyen permettant de les réaliser. De cette manière, l'équipe pédagogique peut évaluer la réalisation du projet pédagogique.

Pour l'exercice 2019/2020, les animateurs de la Maison des enfants se sont donnés trois objectifs. Avant de les détailler, il convient de préciser une des réflexions abordées avant l'élaboration des objectifs pédagogiques.

Nous avons fait le choix de ne pas positionner la sécurité physique et affective des enfants comme un objectif éducatif. Nous accueillons des mineurs, confiés par leur parent, et garantir leur sécurité nous semble tenir plus du « bon sens » et d'une obligation liée au travail de l'animateur plus qu'un objectif éducatif à atteindre. La sécurité n'est pas une option, elle s'impose à l'ensemble des acteurs de l'accueil de loisirs. De ce fait, nous ne souhaitons pas la placer au même niveau que les objectifs éducatifs.

Le projet pédagogique ayant été réalisé par l'ensemble des animateurs permanents, celui-ci sera appliqué dans toutes les actions des services de l'association. Ainsi, les objectifs pédagogiques s'appliqueront à l'accueil de loisirs et à l'accueil périscolaire.

I. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les objectifs et les moyens du projet pédagogique doivent retranscrire les principaux axes éducatifs qui seront développés lors de l'accueil des enfants. Trois objectifs ont été retenus pour l'année 2019/2020 avec, au minimum, trois moyens pour y répondre.

Les objectifs fixés doivent être nécessairement abordés lors de l'exercice considéré. L'équipe d'animation n'a pas la prétention de remplir parfaitement ces objectifs mais doit s'en rapprocher le plus possible.

1. Offrir une meilleure qualité d'accueil aux enfants

- En créant une salle d'activité spécifique aux activités de repos ou de concentration ;
- En construisant un atelier bois mobile et à la disposition des enfants ;
- En proposant un espace dinette partagé entre les enfants de moins de six ans et les enfants de plus de six ans.

2. Sensibiliser les enfants au respect de leur environnement

- En mettant en place un dispositif de récupération des déchets et de valorisation des déchets ;
- En présentant aux enfants l'éco-centre de CHAUMES EN RETZ ;
- En utilisant les produits issus du potager dans les activités culinaires de la maison des enfants.

3. Accompagner les enfants dans la gestion de leurs émotions

- En créant des espaces dédiés à la compréhension des émotions ;
- En formalisant un espace sur la gestion des conflits ;
- En intégrant des outils sur l'expression des émotions dans la vie de la maison des enfants.

II. LE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DES ENFANTS

L'organisation de la maison des enfants est le résultat de plusieurs années de travail auprès des enfants de 3 à 12 ans. Elle rassemble les attentes de tous les acteurs pour proposer aux enfants le meilleur accueil possible.

1. La capacité d'accueil de la maison des enfants

L'établissement est conçu pour pouvoir accueillir 30 enfants de moins de 6 ans et 70 enfants de plus de six ans en accueil de loisirs. L'accueil des moins de six ans passe à 40 enfants en accueil périscolaire. Si une partie de la capacité de l'accueil est définie par le responsable de l'établissement, la Protection Maternelle Infantile émet également un avis sur l'accueil des enfants de moins de 6 ans. Notre capacité d'accueil des moins de 6 ans est basée sur cette préconisation.

2. Les différents acteurs intervenant dans l'établissement

Un accueil de loisirs et un accueil périscolaire rassemblent plusieurs acteurs qui œuvrent tous pour le bon fonctionnement de ces services. On y retrouve à la fois des personnes de la sphère professionnelle mais également des bénévoles.

L'équipe de direction et d'animation

L'équipe pédagogique est composée d'un directeur, d'un directeur adjoint, d'un responsable enfance, et de cinq animateurs. Tous les professionnels exerçant au sein de la maison des enfants possèdent des diplômes dans le secteur de l'animation. On retrouve donc des animateurs titulaires du D.U.T. « Carrières Sociales », du B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur), du B.A.F.D. (Brevet d'Aptitude à la Fonction de Direction) ou du CQP « Animateur périscolaire ».

L'articulation avec les bénévoles et les représentants de l'association

Le Conseil d'Administration est l'organe décisionnel de l'Association. Il exerce, à ce titre, la fonction d'employeur. Les administrateurs sont donc en relation étroite avec la direction de l'établissement et suivent attentivement les services de l'association. Les administrateurs sont tous des bénévoles associatifs et ne sont pas rémunérés pour leur investissement à la maison des enfants.

Le prestataire pour la restauration

Le service de restauration est proposé par un prestataire extérieur, « Restoria ». Le prestataire livre les produits alimentaires qui sont ensuite cuisinés dans les locaux du restaurant scolaire.

Le service d'hygiène

La commune de CHAUVÉ prend en charge le service d'hygiène à la maison des enfants. Différents agents communaux peuvent donc intervenir pour assurer le bon entretien des locaux.

Les intervenants extérieurs

L'équipe pédagogique souhaite développer la création de liens avec des partenaires du territoire. L'objectif est de décloisonner notre fonctionnement en créant des interactions entre les enfants et des personnes spécialisées dans un champ de connaissances/compétences.

Nous serons amenés à accueillir différents intervenants. Ceux-ci viendront à la rencontre des enfants, sous la responsabilité du directeur et des animateurs présents.

La composition et la répartition des locaux

La maison des enfants utilise plusieurs locaux dont la Maison des Jeunes (attenant au parc municipal) et les infrastructures sportives de la commune.

La maison des enfants comprend deux espaces séparés comprenant, d'un côté, les enfants de moins de 6 ans et, d'un autre côté, les enfants de plus de 6 ans.

Des ateliers pédagogiques sont également proposés dans des espaces définis : atelier théâtre, atelier peinture, atelier cuisine et atelier bricolage.

Le dortoir est également séparé des salles d'activité.

3. Une journée à l'accueil de loisirs

L'organisation type d'une journée à la maison des enfants est le résultat d'une préparation commune des animateurs et de la direction. Après avoir discuté du fonctionnement attendu pour l'année scolaire, l'équipe pédagogique est arrivée au déroulement suivant :

- De 07h30 à 09h00 : Accueil du matin. Petit déjeuner pour les plus matinaux. Les enfants de moins de six ans et les enfants de plus de six ans sont accueillis dans le même espace.
- De 09h00 à 10h00 : Trois pôles sont proposés aux enfants, en fonction de leur choix : un atelier culinaire, un atelier « Peinture » et un atelier en fonction de la saisonnalité (atelier bois, aménagement salle de repos et dinette, tri sélectif, jeux sur les émotions).
- De 10h00 à 10h15 : Rangement des salles, rassemblement des enfants et lancement de la journée. Présentation de la journée et du fonctionnement de la maison des enfants.
- De 10h15 à 11h30 : Activités du matin.
- De 11h30 à 12h00 : Jeux libres. Un animateur prépare la salle de sieste. Un accueil est proposé pour les enfants qui arrivent/partent le midi, de 11h45 à 12h00. Les enfants vont ensuite aux toilettes et partent pour le restaurant scolaire.
- De 12h00 à 13h15 : Déjeuner au restaurant scolaire. Les enfants de moins de 6 ans vont à la sieste et les plus grands respectent un temps plus calme (lecture, dessin, peinture, jeux calmes..). Les animateurs se répartissent entre la sieste et les salles d'activités.
- De 13h30 à 14h00 : Jeux libres. Un accueil est proposé pour les enfants qui arrivent/partent, de 13h45 à 14h00.
- De 14h50 à 14h15 : Rangement des salles et regroupement des enfants.
- De 14h15 à 16h00 : Activités de l'après midi avec, au choix, une activité physique et sportive, un atelier en fonction de la saisonnalité.
- De 16h00 à 16h15 : Jeux libres et rangement.
- De 16h15 à 16h45 : Goûter.
- De 17h00 à 19h00 : Accueil du soir. La répartition des salles entre les enfants de moins de 6 ans et les enfants de plus de 6 ans est respectée. Les pôles autonomes sont proposés aux enfants, avec des activités libres.

Cette journée type n'est qu'un fil conducteur pour une meilleure organisation de l'équipe pédagogique. Elle pourra être adaptée en fonction des activités et projets mis en place sur l'année.

4. Un matin et un soir à l'accueil périscolaire

L'organisation type d'un matin et d'un soir à la maison des enfants est le résultat d'une préparation commune des animateurs et de la direction. Après avoir discuté du fonctionnement attendu, l'équipe pédagogique est arrivée au déroulement suivant :

- De 07h00 à 08h40 : Accueil du matin. Petit déjeuner pour les plus matinaux (08h00). La répartition des salles entre les enfants de moins de 6 ans et les enfants de plus de 6 ans est respectée. Les pôles autonomes sont proposés aux enfants. A 8h20, un animateur accompagne les enfants qui ont du soutien à l'école Saint Joseph.
- De 08h40 à 09h00 : Rangement des salles et rassemblement des enfants. Les animateurs accompagnent les enfants aux écoles.
- De 16h15 à 17h00 : Les animateurs vont chercher les enfants aux écoles. En arrivant à la M.D.E., tous les enfants prennent un goûter, sauf prescriptions médicales et situations particulières. Les goûters sont pris dans les salles d'activité en fonction des tranches d'âge.
- De 17h00 à 19h00 : Les enfants peuvent participer aux activités proposées par les animateurs. Des pôles d'activités sont également mis en place, sous la surveillance des animateurs. Les enfants, avant de partir, rangent les jeux et activités commencées.

5. La nature des activités proposées

Les accueils de loisirs sont des structures d'animation. La maison des enfants est donc susceptible d'utiliser tous les supports d'interventions possibles pour proposer aux enfants des activités ludiques, culturelles, sportives... Ces ateliers sont assurés par les animateurs de l'Association. Ils n'ont pas donc pas vocation à être des temps de perfectionnement mais bien de découverte et d'initiation.

Les activités physiques et sportives entrent également dans ce cadre. Seuls les animateurs titulaires d'un B.P.J.E.P.S., ou bénéficiant d'un régime d'équivalence, pourront, dans leur spécialité, proposer des activités sportives en lien avec leur spécialité.

6. L'hygiène à la maison des enfants

La maison des enfants propose, aux enfants qui le souhaitent, de faire la sieste dans le dortoir. Dans ce cas, tous les draps, couvertures et alèses sont lavés après la sieste des enfants.

Après les petits déjeuners, les goûters ou les ateliers « cuisine », les animateurs lavent le matériel utilisé en respectant les règles d'hygiène. Des échantillons sont prélevés et stockés lorsque les enfants mangent des aliments cuisinés sur place.

III. L'ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE

Le projet pédagogique, comme tous les projets, a une durée de vie limitée. Celui-ci a été conçu pour la période 2019/2020.

L'équipe pédagogique s'est concertée pour définir les axes pédagogiques qu'elle souhaitait aborder pendant l'année scolaire. Il en est ressorti quatre objectifs qui façonneront les activités des animateurs. Pour que nous puissions identifier la réussite ou non de notre projet pédagogique, les objectifs seront évalués tout au long de l'année. Nous reprendrons l'ensemble des moyens énumérés et nous leur attribuerons une note de réalisation. En fonction des résultats obtenus, nous connaissons le degré de réalisation de notre projet pédagogique.